



## DOSSIER DE CANDIDATURE D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT U15 Départemental 1 Saison 2021/2022

LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

(Dossier à remettre **avant le 31 juillet 2021**)

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football lors de sa séance du 6 mai 2021 a décidé que la saison 2020-2021 serait blanche. Cela implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021.

Pour compenser le désistement éventuel d'une ou plusieurs de ces équipes libérant ainsi une ou des places, le District de la Vienne de Football lance un appel à candidature auprès des clubs intéressés pour évoluer dans le **championnat U15 Départemental 1**.

Le règlement de cet appel à candidature s'appuie sur différents types de critères qui permettront d'établir le classement des candidats, et ainsi attribuer les places disponibles.

Deux catégories de critères par ordre prioritaire :

1. **les critères incontournables** : nombre minimum de licenciés (au moins 18), un encadrement formé. La non-satisfaction d'un de ces critères se traduit par le rejet de la candidature.
2. **les critères sportifs et de formation** accompagnés de 30 points bonus. Ils permettront d'établir le classement des équipes.
  - Diplôme de l'éducateur de l'équipe U15 saison 2020 – 2021 (6 points)
  - Label Jeunes (9 points)
  - Politique de formation de la saison 2020 – 2021 (production de la programmation sportive des catégories jeunes, organigramme de l'encadrement des équipes U7 à U17-18) (10 points)
  - % des licenciés U14 / au total des licencié(e)s U13 – U14 de la saison 2020 – 2021 (5 points)

### A retenir :

Le championnat de District comprendra 2 phases avec des matches « aller » avec accession/ rétrogradation à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase entre les niveaux de D1 et de D2, idem à l'issue de la seconde phase.

Il n'y aura pas d'accession de D1 en championnat régional U15 R2 à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, contrairement aux saisons précédentes. Les accessions en U16 R2 se feront en fin de saison 2021 – 2022. Le nombre de places d'accession n'est pas connu non plus à ce stade.

L'assemblée Fédérale du 12 mars 2021 a décidé que les ententes évoluant en championnats de District ne peuvent pas accéder à ceux de la Ligue dès la présente saison.



# DOSSIER DE CANDIDATURE D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT U15 Départemental 1 Saison 2021/2022

LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

(Dossier à remettre **avant le 31 juillet 2021**)

## Liste des éléments à fournir

### **CLUB**

- Nom du Club :
- Numéro d'affiliation du club :
- Nom de la personne ayant complété le dossier de candidature :
  - Fonction :
  - Téléphone :
  - Courriel :
- fournir une lettre de candidature motivée précisant les coordonnées, parcours de formation de l'éducateur qui encadrera l'équipe en U15 D1.

### **EQUIPE U15 SAISON 2020 - 2021**

- Nom de l'éducateur saison 2020 – 2021 :
  - Parcours de formation (préciser les formations et diplômes correspondantes)
    - X aucune formation : ....
    - X modules : ....
    - X CFF : ....
    - X BMF ....
    - X BEF ou DES : ....
  - Téléphone :
  - Courriel :

### **POLITIQUE DE FORMATION DU CLUB**

- Pour la saison 2020 - 2021, votre Club dispose-t-il d'une programmation sportive pour ses catégories U7 à U17/U18 OUI  NON

*Si oui, fournir le document correspondant.*

- Produire l'organigramme saison 2020 - 2021 de l'encadrement des équipes U7, U9, U11, U13, U15, U17/U18 comprenant les noms, coordonnées, formation, diplômes (Responsable Technique Jeunes et des éducateurs, ...)

*Les données concernant les autres critères comme le nombre de licencié(e)s et les labels jeunes ne sont pas demandées dans le dossier de candidature car elles sont disponibles au District.*



# DOSSIER DE CANDIDATURE D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT U15 Départemental 1 Saison 2021/2022

LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

## Critères et Notation

### CRITERES INCONTOURNABLES SAISON 2020-2021

1. Disposer d'au moins 18 licenciés U13 et U14
2. Educateur diplômé (minimum un module) de l'équipe U15

### CRITERES avec attribution de points (30 POINTS MAXIMUM)

#### **Critère 1 (6 points) : Diplôme de l'éducateur désigné en début de saison**

- Educateur certifié avec un module ou CFF ne correspondant pas à la catégorie concernée : 2 points
- Educateur certifié avec un CFF 2 : 4 points
- BMF ou plus : 6 points

#### **Critère 2 (9 points) : Niveau de Label jeunes**

- Espoir : 3 points
- Excellence : 6 points
- Elite : 9 points

#### **Critère 3 (10 points) : Politique de formation catégories U7 à U17/U18 de la saison 2020 - 2021**

1. Production de la programmation sportive couvrant les catégories U7 à U17-U18 : **4 points**
2. Taux d'encadrement des équipes U7, U9, U11, U13, U15, U17/ U18 par des éducateurs formés (modules, CFF, ...) : **6 points**
  - > 0 % à < 20 % : 1 point
  - > 20 % à < 40 % : 2 points
  - > 40 % à < 60% : 3 points
  - > 60 % à < 80% : 4 points
  - > 80 % à <= 100 % : 6 points

#### **Critère 4 (5 points) : Poids des licencié(e)s U14 par rapport au total U13– U14 de la saison 2020 – 2021 :**

- > 0 % à < 20 % : 1 point
- > 20 % à < 40 % : 2 points
- > 40 % à < 60% : 3 points
- > 60 % à < 80% : 4 points
- > 80 % à <= 100 % : 5 points